

Arrêté du Président

 2024 Arrêté n° 2024-001
 Préfecture de l'Hérault
 Avenue Louis-Raspail 34000 Montpellier
 04 67 51 00 00
 04 67 51 00 00
 Télécopieur 04 67 51 00 00

 Adresse postale : 34000 Montpellier
 Références : 2024-001

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD voie verte – Boutigues, Pousset
Le Président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 2^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'autorisation du Président du Conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu le devis descriptif de l'entreprise AGS&M en date du 15/10/2024, qui va effectuer des travaux de pose de bornes double pour le compte de CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des porteurs ;

Arrête :
Article 1 :

La circulation de tous les véhicules sur la voie verte délimitée de Boutigues, Pousset, du 24/10/2024 au 24/11/2024 de 08h00 à 17h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Régler en priorité fiche CF12

Article 2 :

 La signalisation routière éligible sera conforme à l'instruction interministérielle sur signalisation routière (LIVRE 1-6^{ème} partie).

La signalisation nécessaire sera mise en œuvre et à la charge de l'entreprise AGS&M, approuvée par Monsieur Nicolas VALLET, 21 du Boulevard - 340 Avenue des Bèges - 34741 VERNARQUE-DU-DESDÈS. (Contact téléphone 2404, T37J Nicolas VALLET, 06 80 13 78 37) sous le contrôle de l'agence technique départementale Traou-Palais d'Hérault.

Article 3 :

 Cet arrêté devra être affiché au droit de chantier par l'entreprise chargée des travaux, il sera également publié par voie électronique sur le site de la collectivité : www.herauld.fr
Article 4 :

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Traou-Palais d'Hérault est chargé l'exécution du présent arrêté.

 Pour le Président du conseil départemental,
 Et par délégation,
 L'Adjoint au Directeur de l'agence technique
 départementale de Traou-Palais d'Hérault

Bruno Perles



Diffusion

- Monsieur le Maire de Boutigues
- M. le(s) maire(s) de Pousset
- EDSR 34